



# Les langues vivantes après la 3ème

---

TOUS LES CHOIX POSSIBLES

# Les choix qui s'offrent aux futurs secondes

	Je veux commencer une nouvelle langue vivante	Je veux intensifier mon apprentissage d'une langue vivante	Je veux être bilingue
Seconde	LV3 (Italien à Aubrac)	Section européenne	Section internationale Bac bi-nationaux
1 <sup>ère</sup> et Terminale	LV3 (Italien à Aubrac)	Spécialité LLCE	Section internationale Bac bi-nationaux

Dans le tronc commun, concernant les LV1 et 2, les lycéens bénéficient tous de :

- 5h30 de cours en seconde
- 4h30 de cours en 1<sup>ère</sup>
- 4h de cours en Terminale

Langue enseignée	Aubrac	Camus	Lapie
<b>LV1</b>			
Anglais	X	X	X
Allemand		X	
<b>LV2</b>			
Espagnol	X	X	X
Allemand	X	X	X
Coréen	X		
Italien		X	

# Section Européenne

- 2h de cours en + qu'une seconde classique
- Pas d'obligation de prendre une LLCE



Les sections européennes sont ouvertes à des **élèves désireux d'approfondir leur maîtrise d'une langue vivante étrangère.**

Ces élèves motivés sont accueillis **dès la seconde et s'engage jusqu'en terminale.**

Les enseignements dispensés dans ces sections reposent sur les programmes en vigueur. Ils sont cependant aménagés. Ainsi, au lycée, **une ou plusieurs disciplines non linguistiques sont enseignées en partie dans la langue de la section.**

Des **activités culturelles et d'échanges sont également organisées**, visant à faire acquérir aux élèves une connaissance approfondie de la culture du ou des pays dans lesquels est parlée la langue de la section.

L'indication "**section européenne**", suivie de la désignation de la langue concernée, **est inscrite sur le diplôme du baccalauréat général, technologique ou professionnel.**

**Cette indication dépend des résultats obtenus par le candidat :**

- il doit avoir obtenu au moins **12/20** à l'épreuve de langue vivante passée dans la langue de la section
- il doit avoir obtenu au moins **10/20** à une **évaluation spécifique** visant à apprécier le travail mené dans le cadre de la section européenne ou de langue orientale.

	Aubrac	Camus	Lapie
Section européenne			
Allemand euro	X	X	X
Anglais euro	X	X	X
Seconde			
Médialangues			X

# Spécialité LLCE

Durée classique d'une spécialité (4h en 1<sup>ère</sup> /6h en terminale)

**Suite logique de la section européenne, en première,** le programme s'articule autour de deux thématiques qui varient selon la langue de spécialité.

	Anglais	Italien	Allemand	Espagnol
Thématique 1	Imaginaires	Imaginaires	Imaginaires	Circulation des hommes et des idées
Thématique 2	Rencontres	Pouvoirs et contre-pouvoirs	Représentations et expressions de la mémoire	Diversité du monde hispanophone

	Aubrac	Camus	Lapie
Spécialité LLCE			
Anglais	X	X	X
Allemand	X	X	X
Espagnol			X

## Compétences, méthodes : qu'apprend-on en spécialité langues, littératures et cultures étrangères ?

Au cours de cette année de première, vous aurez l'occasion de pratiquer toutes les compétences liées à l'apprentissage d'une langue, à savoir la compréhension et la production écrites et orales.

Vous allez apprendre à analyser et mettre en relation des documents de sources variées et de difficultés plus ou moins importantes tout en prenant part à une étude approfondie de la langue.

Vous affinerez enfin votre correction linguistique et développerez une prononciation plus fluide et plus authentique.

La spécialité sera également un temps privilégié pour procéder à la lecture et à l'étude de deux œuvres complètes parmi une liste définie (le choix des œuvres est laissé aux professeurs).

En outre, ce cours accordera une importance toute particulière à la culture et aux arts : il ne se limitera pas à la littérature, mais couvrira aussi à la cinématographie, la peinture, la sculpture et la musique. Le but est d'étendre autant que possible vos connaissances sur l'aire culturelle étudiée.

# Section Internationale

Les sections internationales de classe de 2de préparent au BFI (baccalauréat français international, ex-OIB option internationale du bac). Ces sections offrent un enseignement complémentaire de lettres étrangères et un enseignement dans une ou deux disciplines non linguistiques : histoire-géographie, mathématiques ou enseignements scientifiques.

Les sections internationales sont le plus souvent réservées :

- aux élèves scolarisés au sein d'établissements d'enseignement français à l'étranger qui attestent d'une connaissance suffisante de la langue de la section et du français
- aux élèves français issus d'une section internationale de collège, ou qui ont effectué tout ou partie de leur scolarité dans un pays étranger où est parlée la langue de la section, ou qui attestent d'un niveau suffisant dans la langue de la section.

La sélection se fait sur dossier et examen écrit et oral. Possibilité d'entrer directement en classe de 1re ou de terminale générale menant au BFI (baccalauréat français international) sous conditions.

## QUEL PROGRAMME EN SECONDE ?

L'enseignement en section linguistique comprend un enseignement complémentaire de lettres étrangères et une ou deux disciplines non linguistiques réparties comme ainsi :

- 4 h hebdomadaires d'histoire-géographie, dont 2 heures enseignées dans la langue de la section ;
- 1h30 hebdomadaires d'enseignement scientifique complémentaire dispensé dans la langue de la section. Il s'ajoute aux disciplines scientifiques (physique chimie ou sciences et vie de la Terre en classe de seconde) ;
- 1h30 hebdomadaires de mathématiques dans la langue de la section, en plus des horaires de maths.
- À savoir. Les sections internationales préparent à l'OIB **option internationale du bac** devient BFI (baccalauréat français international). La première session d'examen du BFI aura lieu en 2024.

	Aubrac	Camus	Lapie
Section internationale			
Anglais britannique	X		
arabe	X		
chinois	X		
Anglais Américain			X

# Sections Bi-nationales

---

**Les sections binationales** : Abibac, Bachibac et Esabac **délivrent deux diplômes de fin d'études secondaires** : le baccalauréat français et son équivalent national dans le pays concerné par la langue de la section (allemand, espagnol, italien).

Je veux être bilangue (section intégrée pour 3 ans)	Aubrac	Camus	Lapie
Bac bi-nationaux			
Section Abibac : bac franco-allemand	X		
Section Bachibac: bac francoespagnol		X	
Section Esabac : bac franco-italien		X	

Voir détail dans les slides suivantes

# Bachibac - bac franco-espagnol

Le bachibac s'adresse à des élèves motivés. Ils sont en général issus d'une section européenne d'espagnol. Ces élèves ont acquis **au minimum le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**.

---

## Programmes

Le bachibac comporte des **enseignements spécifiques de langue et littérature espagnoles et d'histoire-géographie**, à raison de 7 heures hebdomadaires en seconde et 8 heures hebdomadaires en première et en terminale.

### Le programme spécifique en seconde

- l'enseignement d'histoire-géographie est dispensé en langue espagnole.
- la langue vivante 1 fait l'objet d'un enseignement d'une durée de quatre heures hebdomadaires.

Les programmes sont fixés par la France.

### Le programme spécifique aux classes de première et terminale

- un enseignement d'histoire-géographie de quatre heures est dispensé en langue espagnole. Son programme est fixé conjointement par la France et l'Espagne
- un enseignement de langue et littérature espagnoles est dispensé en langue espagnole. Il remplace l'enseignement de LV1. Le programme est fixé conjointement par la France et l'Espagne

Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'**atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**.

# Abibac - bac franco-allemand

Une partie des élèves sont bilingues ou proches du bilinguisme à leur entrée dans l'établissement.

---

Les autres acquièrent cette compétence linguistique grâce à :

- un enseignement renforcé de la langue du partenaire ;
- l'enseignement de disciplines non linguistiques dans la langue du partenaire,
- l'ouverture progressive aux cours intégrés et communs aux élèves des deux langues. Dans ces cours intégrés, l'enseignement est dispensé soit dans la langue du partenaire, soit dans les deux langues selon des proportions variables ;
- la présence et la coopération de professeurs allemands et de professeurs français ;
- l'organisation d'activités périscolaires communes aux élèves et renforçant la dimension biculturelle de l'établissement.
- la commission franco-allemande des experts pour l'enseignement général assure le suivi de ce dispositif binational.
- au lycée, les spécialités, correspondant aux anciennes séries générales du baccalauréat (L, ES, S) sont représentées.



# Esabac - bac franco-italien

L'Esabac s'adresse à des élèves motivés. Ils peuvent être, sans obligation, issus d'une section européenne d'italien. **Ces élèves ont acquis au minimum le niveau B1 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).**

## L'Esabac en seconde générale et technologique

En seconde générale et technologique, les élèves de section Esabac suivent des enseignements spécifiques de langue et littérature (4 heures hebdomadaires) et d'histoire-géographie (3 heures). Ces enseignements, assurés en langue italienne, remplacent les enseignements de LV1 et d'histoire-géographie de droit commun.

Les programmes d'histoire et de langue et littérature sont fixés conjointement par la France et l'Italien. Celui de géographie est conforme au programme national en vigueur.

## L'Esabac dans le cycle terminal de la voie générale

Dans la voie générale, l'Esabac comporte des **enseignements spécifiques** à raison de 8 heures hebdomadaires en seconde et 8 heures hebdomadaires en première et terminale :

- langue et littérature italiennes
- une discipline non-linguistique (histoire-géographie).

L'enseignement d'histoire-géographie, dispensé en langue italienne, a une durée de quatre heures hebdomadaires.

Un enseignement spécifique de langue et littérature italiennes est proposé en langue italienne. Il a une durée de quatre heures hebdomadaires et remplace l'enseignement de LV1.

Le programme de langue et littérature italiennes est fixé conjointement par la France et l'Italie.

Ces enseignements spécifiques doivent permettre aux élèves d'**atteindre au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL)**